

Délibération n°2017-05-12

Extrait du registre des délibérations
du Conseil Communautaire du 13 avril 2017

Objet

Avis sur le plan de
prévention des
risques miniers du
bassin houiller de
Brassac-les-Mines

Rapporteur

COSTON David

Date de convocation

7 avril 2017

Date d'affichage du compte-rendu

20 avril 2017

Nombre de conseillers

En exercice : 126

Présents : 100

Votants : 111

Pour : 107

Contre : 0

Abstentions : 4

L'an deux mille dix-sept, le 13 avril à 14h30, le conseil communautaire de l'AGGLO PAYS D'ISSOIRE dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire dans la salle multi-activités Village Vacances à Ardes-sur-Couze, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul BACQUET, Président.

Présents avec voix délibérante : ALETON Danielle, ALLART Sébastien, ARCHIMBAUD Guy, ASTIER Raymond, BACQUET Jean-Paul, BARDY André, BARRAUD Bertrand, BARRÉ Annick, BARTHOMEUF Serge, BASTIEN Gérard, BAYSSAT Marie, BERENBAUM Emeric, BERIOT Didier, BERNARD Jean-Paul, BESSON Jean-Louis, BLANJARD Michel, BONNAFOUX Daniel, BOURG François, BOURGNE Françoise, BOYER Elie, BRONNER Ulrick, CHALLET Vincent, CHANAL Jean-Paul, CHANY Georgette, CHASSANG Jean-Pierre, CHASSANY Georges, CHAZALON Robert, CODRON Maryse, COLLET Jean-Pierre, CORRE Jean-Marie, CORREIA Emmanuel, COSTE Yves, COSTON David, CREGUT François, CROZE Yves-Serge, DABERT Jean-Claude, DE MULDER Jean-Pierre, DENAIVES Catherine, DESGEORGES André, DESVIGNES Jean, DUBESSY Florence, ESBELIN Nicole, ESPEIL Michel, FANJUL José, FARGEIX Jeannine (suppléante de GARNAVAULT Philippe), FONTANIVE Pierrette (suppléante de ROCHETTE Christophe), FRADIN Guy, GAUDRIAULT Damien, GAUTHIER Isabelle, GOUEZEC Jean-François, GREGOIRE Nathalie, GREGORIS Cécile, GUEUGNOT Jean-Pierre, HERBST Nadine, HERCEGFI Serge, IGONIN Bernard, JAFFEUX Sébastien, JAMON Marc, KAROUTZOS Christian, LABUSSIÈRE Jean-Marc, LAGARDE Maguy, LANCRENON Maria, LE GAL Claude, LEGENDRE Denis, LENEGRE Jean-Louis, LIVET Bertrand, MAERTEN Christian, MAGAUD Hervé (suppléant de JOLIVET Sylvie), MAHOUDEAUX Gaëlle, MARAIS René, MARTINANT Pierre, MARUCA Vincent, MASSEBOEUF Claude, MEALLET Roger-Jean, MEZEIX Bruno (suppléant de DYNDAS Eric), MONIER-FIEVET Jean-Marc, MONTABRUT Paulette (suppléante de FRAISSE Pierre-Luc), MOREL Jacques, NICOLLET Michel, PELISSIER Patrick, PELOU Michel, PEREIRA-MAURIAT Christine, PERRON Jean-Yves, PIERZCHALA Freddie, PRADIER Laurent, RAVEL Pierre, ROCHE Roger, RODDIER Gilles, ROUBERTOU Didier, ROUSSEL Chantal, ROUX Bernard, SAUVANT Jean-Pierre, SAUX Marie-Pierre, THEVENET Emilie (suppléante de CONTOUX Michel), THEVIER Gérard, TINET Georges, TOULOUZE Michel, VARISCHETTI Martine, VEISSIERE Bernard, LOOS Thierry (suppléant de VIALLET Richard).

Absents ayant donné pouvoir : BERTHELOT Pascal à LEGENDRE Denis, BRUN Pascale à BARRAUD Bertrand, BRUNETTI Graziella à PEREIRA-MAURIAT Christine, COSTON Marie à JAMON Marc, DUBOST Philippe à JAFFEUX Sébastien, LAMOUREUX Jean-François à TINET Georges, LETELLIER Josiane à SAUVANT Jean-Pierre, OLIVIER Christian à LAGARDE Maguy, PAILLONCY Brigitte à BRONNER Ulrick, RKINA Mohamed à DE MULDER Jean-Pierre, SALVINI Luc à VARISCHETTI Martine.

Absents représentés : CONTOUX Michel, DYNDAS Eric, FRAISSE Pierre-Luc, GARNAVAULT Philippe, JOLIVET Sylvie, ROCHETTE Christophe, VIALLET Richard.

Absents : BARBET Laurent, BESSEYRE Fabien, BOURNIER Bernard, CHABAUD Christian, CHANIMBAUD Lionel, CHEYNOUX Gérard, DESCOUTEIX-GENILLIER Juliette, DRUELLE Jean-Claude, GELLY Guy, GIMEL Edwige, GRAILLE Jean-Louis, LEROY Véronique, PETEILH Sandra, POMEL Michel, TIXIER Luc.

Secrétaire de séance : GREGOIRE Nathalie.

Le Conseil,

Vu le code de l'Environnement, notamment ses articles L.562-4 R.562-7 ;

Vu le code de l'urbanisme, notamment l'article L.152-7 du Code de l'Urbanisme ;

Vu l'arrêté préfectoral n°16-02779, en date du 6 décembre 2016, portant création de la communauté d'agglomération par fusion des communautés de communes «Bassin Minier Montagne», «Lembron Val d'Allier», «Ardes Communauté», «Puys et Couzes», «Issoire Communauté», «Pays de Sauxillanges», «Coteaux de l'Allier», et «Couze Val d'Allier» et dissolution des syndicats «Syndicat intercommunal à vocation sociale de la région d'Issoire» et «Syndicat mixte pour l'aménagement et le développement du Pays d'Issoire Val d'Allier sud» au 1er janvier 2017 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 16 juillet 2014 des préfets du Puy-de-Dôme et de la Haute-Loire prescrivant l'établissement du Plan de Prévention des Risques Miniers (PPRm) sur le bassin houiller de Brassac-les-Mines sur les communes d'Auzat-La-Combelle, Brassac-les-Mines, Charbonnier-le-Mines et Sainte-Florine ;

Vu la délibération de la commune d'Auzat-la-Combelle, en date du 6 avril 2017, reçue à la Sous-Préfecture d'Issoire le 10 avril 2017, émettant un avis défavorable au projet de Plan de Prévention des Risques Miniers (PPRm) sur le bassin houiller de Brassac-les-Mines ;

Vu la délibération de la commune de Brassac-les-Mines, en date du 12 avril 2017, reçue à la Sous-Préfecture d'Issoire le 18 avril 2017, émettant un avis favorable au projet de Plan de Prévention des Risques Miniers (PPRm) sur le bassin houiller de Brassac-les-Mines ;

Vu la délibération de la commune de Charbonnier-les-Mines, en date du 21 mars 2017, reçue à la Sous-Préfecture d'Issoire le 30 mars 2017, émettant des réserves sur le projet de Plan de Prévention des Risques Miniers (PPRm) sur le bassin houiller de Brassac-les-Mines ;

Attendu qu'en fonction du type d'occupation du sol et selon le type d'aléa présent, le territoire sera classé en trois types de zones :

- zone rouge d'interdiction,
- zone orange d'autorisation restreinte,
- zone bleue d'autorisation avec prescriptions ;

que la carte présentant le zonage réglementaire est ci-annexée ;

Attendu que le document complet est consultable à l'adresse suivante <http://www.puy-de-dome.gouv.fr/ppr-minier-du-bassin-houillier-de-brassac-les-a4788.html>;

Considérant que l'ensemble des membres du conseil communautaire a été invité à consulter ce document dans son intégralité ;

Attendu que les communes d'Auzat-la-Combelle, Brassac-les-Mines et Charbonnier-les-Mines ont émis un avis sur le Plan de Prévention des Risques Miniers (PPRm) du bassin houiller de Brassac-les-Mines ;

Considérant que les avis sont les suivants :

- la commune de Brassac les Mines a donné un avis favorable au projet de Plan de Prévention des Risques Miniers (PPRm) du bassin houiller de Brassac-les-Mines ;
- la commune de Charbonnier les Mines a donné un avis réservé au projet de Plan de Prévention des Risques

- Miniers (PPRm) du bassin houiller de Brassac-les-Mines ;
- la commune d'Auzat la Combelle a émis un avis défavorable refusant le projet de Plan de Prévention des Risques Miniers (PPRm) du bassin houiller de Brassac-les-Mines dans son ensemble ;

Attendu qu'une phase de consultation réglementaire a été engagée ; et que cette phase expire le 22 avril 2017 ;

Considérant que l'ensemble des membres du conseil communautaires est réservé sur le projet du projet de Plan de Prévention des Risques Miniers (PPRm) du bassin houiller de Brassac-les-Mines, et propose d'accepter les zones rouges et oranges et solliciter une nouvelle étude sur les zones bleues qu'il conviendrait d'exclure du PPRM compte tenu des risques faibles sur les travaux supposés ;

OÙ L'EXPOSE DE MONSIEUR LE RAPPORTEUR, DECIDENT A L'UNANIMITE ET 4 ABSTENTIONS (CLAUDE MASSEBOEUF - FREDDIE PIERZCHALA - EMERIC BERENBAUM - DIDIER BERIOT) D'EMETTRE UN AVIS FAVORABLE AU PPRM A L'EXCLUSION DE TOUTES LES ZONES BLEUES POUR LESQUELLES UNE NOUVELLE ETUDE EST DEMANDEE.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme :

Le Président,

Jean-Paul BACQUET



Publié et certifié exécutoire
Issoire, le 24/04/2017

Transmis à la Sous-Préfecture d'Issoire le 24/04/2017

Reçu à la Sous-Préfecture
d'ISSOIRE le
24 AVR. 2017





Ministère de l'Énergie et du Développement Durable
Ministère des Ressources Naturelles

PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES MINERS SUR LE BASSIN HOULLIER DE BRASSAC-LES-MINES (PROJET de Zonage Réglementaire)



Légende

- Zone d'implantation
- Zone de risque
- Zone réglementaire
- R1
- R2
- R3
- R4
- R5
- R6
- R7
- R8
- R9
- R10
- R11
- R12
- R13
- R14
- R15
- R16
- R17
- R18
- R19
- R20
- R21
- R22
- R23
- R24
- R25
- R26
- R27
- R28
- R29
- R30
- R31
- R32
- R33
- R34
- R35
- R36
- R37
- R38
- R39
- R40
- R41
- R42
- R43
- R44
- R45
- R46
- R47
- R48
- R49
- R50
- R51
- R52
- R53
- R54
- R55
- R56
- R57
- R58
- R59
- R60
- R61
- R62
- R63
- R64
- R65
- R66
- R67
- R68
- R69
- R70
- R71
- R72
- R73
- R74
- R75
- R76
- R77
- R78
- R79
- R80
- R81
- R82
- R83
- R84
- R85
- R86
- R87
- R88
- R89
- R90
- R91
- R92
- R93
- R94
- R95
- R96
- R97
- R98
- R99
- R100

Projet de zonage réglementaire
Échelle : 1:50 000
Date de mise à jour : 2010
Projet de zonage réglementaire
Échelle : 1:50 000
Date de mise à jour : 2010

